

### **Recommandation 18**

Le Conseil d'administration du Centre national des Arts devrait appuyer la collecte de fonds auprès du secteur privé et qu'il encourage et soutienne les efforts des bénévoles à cet égard, tout en tenant compte du fait que sa politique officielle n'est pas de faire concurrence aux autres organismes culturels pour l'obtention de ces fonds.

### **Recommandation 19**

- a) Le Conseil d'administration du Centre national des Arts devrait inclure sa politique sur la collecte de fonds auprès du secteur privé dans le Guide du Conseil d'administration; et
- b) le Conseil devrait faire figurer cette responsabilité dans le mandat du Comité de marketing et de programmation artistique.

### **Recommandation 20**

- a) Le ministre des Communications devrait, après vérification des montants, recommander au Cabinet un crédit exceptionnel pour éliminer le déficit du fonds de roulement du Centre national des Arts; et
- b) le ministre des Communications devrait examiner une demande de financement supplémentaire qui s'ajouterait à l'augmentation annuelle ordinaire octroyée dans le cadre du processus budgétaire après que le Comité permanent des communications et de la culture n'ait examiné les réponses du Centre à ses recommandations.

### **Recommandation 21**

- a) Le Conseil d'administration du Centre national des Arts devrait demander immédiatement au Vérificateur général du Canada d'effectuer une vérification spéciale des pratiques de gestion du Centre; et
- b) le Conseil d'administration devrait publier le rapport de cet examen.

### **Recommandation 22**

Le ministre des Communications devrait clarifier l'imputabilité des organismes culturels fédéraux, en tenant compte, dans toute la mesure du possible, de leurs besoins particuliers, afin de les faire entrer dans le cadre de la partie X de la *Loi sur l'administration financière*.